



### *Déclaration solennelle de fondation*

## **FRANCOPOL - Réseau international francophone de formation policière**

*Nous, les services publics de police et les écoles publiques de police, francophones, partiellement ou entièrement, réunis à Québec le 8 septembre 2008, dans le cadre du premier congrès du réseau international francophone de formation policière appelé FRANCOPOL,*

*Nous fondant sur les engagements de la Déclaration de Paris adoptée le 14 février 2008 dans le cadre de la Conférence des ministres francophones de la Justice, de la Déclaration de Saint-Boniface adoptée le 14 mai 2006 dans le cadre de la Conférence ministérielle de la Francophonie sur la prévention des conflits et la sécurité humaine, et de la Déclaration de Bamako adoptée le 3 novembre 2000 dans le cadre du Symposium sur le bilan des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone,*

#### ***Réaffirmons :***

- *que dans un monde plus que jamais interdépendant, confronté à des dangers communs et à des menaces transnationales, le multilatéralisme demeure un cadre privilégié de la coopération internationale ;*
- *que notre volonté de lutter ensemble contre les différentes formes de criminalité, dans le respect des instruments internationaux relatifs aux droits de l'Homme, en permettant les échanges et la valorisation des pratiques utiles sont susceptibles de conduire à des évolutions normatives.*

#### ***Déclarons dans cet esprit :***

- *que le dialogue et l'innovation favorisent la recherche de solutions aux problématiques de sécurité publique et qu'une langue et des valeurs communes facilitent la coopération*
- *que, face à une criminalité qui n'a plus de frontières, les organisations qui la combattent doivent faire front commun pour relever les défis de sécurité publique et contribuer à la modernisation de la fonction policière*
- *que la coopération policière et le transfert des compétences contribuent à une Francophonie plus engagée sur les thématiques paix, démocratie et droits de l'Homme*
- *que la formation policière occupe une place essentielle pour intégrer les meilleures pratiques et aider les policiers à lutter contre les tendances émergentes en matière criminelle*
- *que, la communauté policière visant à accroître sa capacité à mieux servir les citoyens, la mise en commun de l'expertise favorise une plus grande cohérence des actions.*

***Nous engageons plus particulièrement à :***

- *créer un lieu d'échange et de collaboration entre les services de police et écoles de police partageant la langue française et œuvrant dans le domaine de la formation policière et dans les domaines associés*
- *partager le savoir des acteurs dans le domaine de la formation policière et stimuler les réflexions portant sur les nouveaux défis et sur l'actualisation des besoins en formation*
- *contribuer au développement de la recherche en formation policière, notamment par des études et l'accroissement des échanges d'informations et d'expertise sur des sujets touchant la communauté policière francophone*
- *encourager le développement et l'intégration d'innovations dans la formation des policiers par le partage et l'élaboration d'outils ou de supports pédagogiques et didactiques.*

***Annonçons :***

*La création d'une association dénommée FRANCOPOL - Réseau international francophone de formation policière.*

***Adoptons la présente Déclaration :***

---

*Institut Provincial de Formation du Hainaut -  
Académie de Police Emilien Vaes, Belgique*

---

*Police nationale, France*

---

*Police fédérale, Belgique*

---

*Police Grand-Ducale, Luxembourg*

---

*Collège canadien de police, Canada*

---

*Sûreté Publique de Monaco, Monaco*

---

*École nationale de police du Québec, Canada*

---

*Académie de police de Savatan, Suisse*

---

*Gendarmerie royale du Canada, Canada*

---

*Institut Suisse de Police, Suisse*

---

*Sûreté du Québec, Canada*

---

*Écoles romandes de police, Suisse*

---

*Gendarmerie nationale, France*

*Québec, le 8 septembre 2008.*